

Les groupes de compétences

© Une nouvelle organisation au sein de l'établissement

Enjeu : mettre en place pour chaque élève une progression plus personnalisée, adaptée à ses besoins spécifiques, tout en répondant aux exigences du *cadre européen commun de référence pour les langues*.

Mise en œuvre :

- constituer des groupes modifiables en cours d'année et indépendants :
 - de la série,
 - du statut de la langue choisie (LV1, LV2, voire LV3 pour certaines langues),
 - de l'organisation par classes ;
- aligner dans la mesure du possible les cours de chaque langue vivante pour permettre la constitution de ces groupes ;
- privilégier des effectifs réduits pour le travail sur les activités langagières orales ;
- encourager, le cas échéant, le regroupement d'élèves de lycées généraux, technologiques et professionnels du même secteur géographique.

© Des modalités pédagogiques différentes

Enjeu : mettre en œuvre des progressions plus personnalisées dans des groupes plus homogènes pour travailler à son rythme chacune des cinq activités langagières (compréhension de l'oral, expression orale en continu, interaction orale, compréhension de l'écrit et expression écrite).

Mise en œuvre

En début d'année, constituer les groupes :

- en établissant le profil linguistique de chaque élève dans chacune des cinq activités langagières, sur la base d'une évaluation élaborée par les équipes enseignantes ;
- en construisant une progression adaptée, en lien avec le *cadre européen commun de référence pour les langues*.

En cours d'année :

- dans chaque groupe, orienter le travail durant une période donnée, sur une activité langagière dominante, en s'appuyant sur une autre activité langagière mieux maîtrisée ;
- choisir de préférence une démarche de projet, adaptée à ce mode d'organisation, qui propose des situations et des activités donnant du sens aux apprentissages ;
- favoriser les échanges et la communication sans s'arrêter à la seule exigence de correction formelle de la langue ;
- permettre à chaque élève de passer d'un groupe à l'autre en fonction de ses progrès et de ses besoins, à partir d'une évaluation de ses acquis.